

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre-Liers-Valloire

Par arrêté préfectoral n° 38-2019-104-DDTSE01 du 23 juillet 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 27 août 2019 au 25 septembre 2019 - 17h00.

Au terme de la procédure, au titre du code de l'environnement, un arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE Bièvre-Liers-Valloire sera signé par les Préfets de l'Isère et de la Drôme.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire l'enquête publique. Elle est composée de M. Yves MARCELLIN, ingénieur, président de la commission, et de quatre membres : Mme Dominique GREMEAUX, ingénieur, MM. Alain MONTEIL, ingénieur, Bruno RIVIER, expert foncier et Alain VALADE, cadre de l'industrie, retraité. En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par M. Alain MONTEIL.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, sont consultables sur les sites des services de l'État en Isère, et dans la Drôme, l'avis d'ouverture de l'enquête publique et l'arrêté préfectoral avec ses deux annexes : la liste des communes concernées (annexe 1) et les coordonnées et horaires d'ouverture des lieux de dépôt du dossier et permanences (annexe 2).

Le dossier présenté à l'enquête sera mis à disposition du public dans les lieux cités en annexe 2 de l'arrêté et tableau ci-dessous. Le dossier comprend notamment : le projet de SAGE, le rapport environnemental, le rapport de présentation, les avis recueillis et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations. Il pourra également être consulté sur le site internet suivant : <https://sageblv.weebly.com> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les mairies et aux conditions suivantes :

Lieux	Jours	Heures	Lieux	Jours	Heures
BEAUREPAIRE	27 août	10h00 à 12h00	LE GRAND LEMPS	17 septembre	16h00 à 19h00
ANNEYRON	27 août	15h00 à 17h00	CHANAS	17 septembre	09h00 à 12h00
LE GRAND LEMPS	30 août	11h00 à 14h00	LA CÔTE ST ANDRÉ	21 septembre	10h00 à 12h00
ANNEYRON	31 août	10h00 à 12h00	ST ÉTIENNE DE ST GEOIRS	23 septembre	10h00 à 12h00
CHANAS	04 septembre	16h00 à 18h00	BEAUREPAIRE	25 septembre	14h00 à 17h00
LA CÔTE ST ANDRÉ	05 septembre	10h00 à 12h00	ANNEYRON	25 septembre	15h00 à 17h00
ST ÉTIENNE DE ST GEOIRS	11 septembre	10h00 à 12h00	LA CÔTE ST ANDRÉ	25 septembre	14h00 à 16h30
BEAUREPAIRE	14 septembre	09h00 à 12h00			

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par le président de la commission d'enquête ou un des membres, sous forme écrite ou orale aux lieux, jours et heures fixés (voir tableau ci-dessus),
- adressées par courrier au président de la commission d'enquête ou un des membres à la mairie de BEAUREPAIRE, siège de l'enquête – 28 rue Français 38270, en mentionnant « Enquête publique approbation du SAGE BLV - à l'attention de la commission d'enquête »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-a1@isere.gouv.fr jusqu'au 25 septembre 2019 – 17h00.

Les observations du public reçues par courriel seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques>

Les observations et propositions écrites déposées dans les lieux d'enquêtes et les courriers adressés par voie postale seront consultables au fur et à mesure, au siège de l'enquête.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : CLE Bièvre-Liers-Valloire – 28 rue Français 38270 Beaurepaire - 04 74 79 86 48 – Christel CONSTANTIN-BERTIN. Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an par le public à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, à la Préfecture de l'Isère (Direction Départementale des Territoires - service Environnement) et à la Préfecture de la Drôme (Service de la coordination des politiques publiques – 3 bd Vauban 26030 Valence cedex 9) et sur les sites des services de l'État en Isère et dans la Drôme précités.